

COMMUNE DE FLINES LEZ MORTAGNE

**ETUDE D'EVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS SUR
L'ENVIRONNEMENT
CONSULTATION DU PUBLIC AVANT LA DEMANDE DE PERMIS**

AVIS A LA POPULATION

Le Maire porte à la connaissance de la population qu'Eneco Wind Belgium, s.a., dont de siège social est sis Chaussée de Huy 120 A, à 1300 Wavre, Belgique (TVA BE 0475 012 760) introduira prochainement une demande de Permis unique pour la construction et l'exploitation de 3 éoliennes -et d'une cabine de tête- qui auront une puissance maximale de 4,2 MW chacune, soit un total maximum de 12,6 MW. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le parc éolien en projet sera situé sur le territoire des communes d'Antoing et de Péruwelz (Belgique), au sud de la E42, au Nord d'Audemez, à l'Est de Maubray et à l'Ouest de Brasmenil.

Conformément aux articles D29-5, R41-3, R.52 et R.56 du Livre Ier du Code de l'Environnement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées, cette demande doit encore faire l'objet d'une étude d'évaluation des incidences sur l'environnement. Comme le prévoit l'article D 29-7 §2-10° du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, le projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Pour mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés par l'étude d'incidences et permettre la présentation d'alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par l'auteur du projet afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de ladite étude d'incidences, quiconque est invité à :

1° assister à la réunion de consultation organisée à l'adresse suivante :

**Le mercredi 27 février 2019 à 18h,
dans la salle du Conseil communal du Centre administratif,
Chemin de Saint-Druon, 1 - 7640 Antoing - Belgique**

2° introduire par écrit ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant au Collège Communal d'Antoing, Chemin Saint-Druon 1, 7640 Antoing, Belgique, avec une copie à la s.a. Eneco Wind Belgium, Chaussée de Huy 120 A, 1300 Wavre, Belgique, et ce, jusqu'au 14 mars 2019 inclus. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Mme F. Fossoul (00032 10 232 641).

A Flines lez Mortagne le 25 janvier 2019

Le Maire, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN